

ASSOCIATION TRAIT D'UNION

95 Place de Thessalie
Résidence Athéna Bat B n°198
34000 MONTPELLIER

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

ASSOCIATION TRAIT D'UNION

95 Place de Thessalie
Résidence Athéna Bat B n°198
34000 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association ASSOCIATION TRAIT D'UNION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Trait d'Union relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Méthode générale », de l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la nouvelle réglementation du plan comptable (règlement ANC n°2022-06 et règlement ANC 2023-03) et ses incidences de comptabilisation et de présentation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.

Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : elles sont correctement décrites dans l'annexe des comptes.

La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 17 juin 2026



Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT ET STRATEGIE
Pierrick BELEN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 976	2 850	126	0,01	686	0,05
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	66 400		66 400	4,60	66 400	4,66
. Constructions	779 895	245 043	534 853	37,06	582 946	40,87
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	10 005	9 984	21	0,00	104	0,01
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	1 418		1 418	0,10	1 403	0,10
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	18 047		18 047	1,25	22 400	1,57
TOTAL (II)	878 742	257 876	620 866	43,02	673 938	47,25
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	160 278		160 278	11,11	113 455	7,95
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	60		60	0,00	1 608	0,11
Charges constatées d'avance	5 501		5 501	0,38	6 239	0,44
Valeurs mobilières de placement	201 249		201 249	13,94	201 963	14,16
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	455 316		455 316	31,55	429 024	30,08
TOTAL (III)	822 403		822 403	56,98	752 290	52,75
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 701 145	257 876	1 443 269	100,00	1 426 228	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	704 930	48,84	704 930	49,43
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-4 267	-0,29		
Excédent ou déficit de l'exercice	27 122	1,88	-4 267	-0,29
Situation nette (sous total)	727 785	50,43	700 663	49,13
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	727 785	50,43	700 663	49,13
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	49 329	3,42	49 329	3,46
TOTAL (II)	49 329	3,42	49 329	3,46
PROVISIONS				
Provisions pour risques	75 055	5,20	40 354	2,83
Provisions pour charges	61 507	4,26	58 581	4,11
TOTAL (III)	136 562	9,46	98 935	6,94
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	249 440	17,28	267 158	18,73
Emprunts et dettes financières diverses	11 562	0,80	11 944	0,84
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 467	2,25	29 515	2,07
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	149 843	10,38	126 593	8,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 441	0,38	9 003	0,63
Produits constatés d'avance	80 840	5,60	133 090	9,33
TOTAL (IV)	529 594	36,69	577 302	40,48
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 443 269	100,00	1 426 228	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		185 748		13,17		202 489		14,39		-16 741		-8,26	
- dont parrainages		85 480		6,06		89 328		6,35		-3 848		-4,30	
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		1 203 029		85,32		1 174 383		83,46		28 646		2,44	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		2 254		0,16		21 515		1,53		-19 261		-89,51	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles						408		0,03		-408		-100,00	
Utilisations des fonds dédiés						1 903		0,14		11 416		599,89	
Autres produits		13 319		0,94									
Total des produits d'exploitation (I)		1 404 349		99,60		1 400 697		99,55		3 652		0,26	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		485 514		34,44		508 614		36,15		-23 100		-4,53	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		42 767		3,03		41 428		2,94		1 339		3,23	
Salaires et traitements		544 853		38,64		589 126		41,87		-44 273		-7,51	
Cotisations sociales		204 723		14,52		201 915		14,35		2 808		1,39	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		48 736		3,46		48 323		3,43		413		0,85	
Dotations aux provisions		39 881		2,83		2 254		0,16		37 627		N/S	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		11 036		0,78		11 465		0,81		-429		-3,73	
Total des charges d'exploitation (II)		1 377 510		97,70		1 403 124		99,72		-25 614			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		26 839		1,90		-2 427		-0,16		29 266		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		5 589		0,40		6 397		0,45		-808		-12,62	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		5 589		0,40		6 397		0,45		-808		-12,62	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
In axiome similaires		5 305		0,38		5 583		0,40		-278		-4,97	
Di AXIOME AUDIT ET STRATEGIE de change													
Vi Commissariat aux comptes - Audit es immobilisations financières cédées													
215 rue Samuel Morse - Le Triade 3													
34000 MONTPELLIER													
SIRET 404270852 00027													

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	5 305	0,38	5 583	0,40	-278	-4,97
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	283	0,02	814	0,06	-531	-65,22
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	27 122	1,92	-1 613	-0,10	28 735	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			2 654	0,19	-2 654	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-2 654	-0,18	2 654	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 409 938	100,00	1 407 094	100,00	2 844	0,20
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 382 816	98,08	1 411 361	100,30	-28 545	-2,01
EXCEDENT OU DEFICIT	27 122	1,92	-4 267	-0,29	31 389	735,62

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe association

PREAMBULE

L'objet social de l'Association Trait d'union est de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté et participer au développement social, économique et culturel des zones sensibles tant en milieu urbain que rural. Au fil des années, elle a décliné sous différentes formes son projet associatif d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté par la Formation, l'Emploi, le soutien à l'initiative individuelle et le Logement. L'Association Trait d'Union mène depuis plus de 34 ans des actions d'insertion sociale

et professionnelle en direction de publics fragilisés résidant sur les différents territoires (Montpellier et plusieurs villes du CSur d'Hérault et des Hauts Cantons : Clermont L'Hérault, Pézenas, Lodève, Gignac).

Les actions sont axées sur :

- l'insertion par le Logement : logement relais, Intermédiation locative, baux glissants, Accompagnement Social Lié au Logement, Atelier Recherche Logement, gestion d'un SAO et de places d'urgence...
- l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA : Appui Objectif Projet et Action de Mobilisation vers l'Emploi (AOP et AME - Convention Départementale de l'Hérault) sur les secteurs de Pézenas, Clermont l'Hérault et Lodève.
- une permanence « accueil CAF » qui permet l'accompagnement à la prise de rendez-vous avec la CAF et d'autonomiser le public aux démarches via CAF.fr (évaluation de la demande, information et orientation).
- participation à la plateforme ADLH (Accompagnement Aux Droits Liés à l'Habitat), en assurant le volet expertise sociale en doublon avec un juriste.

Pour assurer ces différents accompagnements, l'ATU s'appuie d'abord sur ses compétences internes : Travailleurs sociaux : CESF, AS, Conseillère en Insertion Professionnelle, une équipe pluridisciplinaire qui favorise une approche transversale, et sur les partenaires du territoire qui prennent le relais en fonction de leurs domaines de compétence/spécialisation.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 443 268,69 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 27 122,38 E.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif au plan comptable général et du règlement ANC 2023-03. Les principaux changements sont :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- De nouveaux modèles d'états financiers
- Un nouveau format d'annexe.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Ces changements portent notamment sur le traitement comptable :

-des transferts de charges, à savoir :

- L'utilisation d'un compte de produits du résultat d'exploitation (autres produits) pour un montant de 8 215 € en N à la place d'un compte de produits (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions) du résultat d'exploitation pour 9 341 € en N-1 ;

-de la dotation à la provision pour indemnité de départ à la retraite, à savoir :

- L'utilisation d'un compte de charges du résultat d'exploitation pour un montant de 2 926 € en N à la place d'un compte de charges du résultat exceptionnel pour 2 520 € en N-1.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 976			2 976
Immobilisations corporelles	856 300			856 300
Immobilisations financières	23 803	3582	7919	19 466
TOTAL	883 079	3582	7919	878 742

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 290	560		2 850
TOTAL I	2 290	560		2 850
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	112 920	29 705		142 625
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	84 029	18 388		102 417
Matériel de transport	7 900			7 900
Matériel de bureau et informatique	2 002	83		2 085
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	206 851	48 176		255 027
TOTAL GENERAL (I+II)	209 141	48 736		257 877

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	18 047		18 047
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	160 278	160 278	
Autres créances	60	60	
Charges constatées d'avance	5 501	5 501	
TOTAL	183 886	165 839	18 047

SUBVENTIONS A RECEVOIR

Il figure en créances clients et comptes rattachés, les subventions à recevoir pour un montant de 150797 €. Elles correspondent principalement à des subventions du Conseil Général (départemental). Le déblocage de ces fonds sera obtenu sur présentation à cet organisme du bilan financier définitif et des documents d'évaluation.

L'association considère remplir toutes les conditions d'attribution et a ainsi comptabilisé la totalité des subventions budgétées.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	704 930				704 930
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau		-4 267			-4 267
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 267	4 267	27 122		27 122
Dont générosité du public					
Situation nette	700 663		27 122		727 785
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	700 663		27 122		727 785
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	49 328					49 328	
TOTAL	49 328					49 328	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	38 100	33 200		71 300
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	58 581	2 926		61 506
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 254	3 755	2 254	3 755
TOTAL (II)	98 935	39 881	2 254	136 561
TOTAL GENERAL (I+II)	98 935	39 881	2 254	136 561
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		39 881	2 254	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	249 440	18 002	73 620	157 818
Dettes financières diverses	11 562	11 562		
Fournisseurs	32 467	32 467		
Dettes fiscales et sociales	149 843	149 843		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 441	5 441		
Produits constatés d'avance	80 840	80 840		
TOTAL	529 594	298 156	73 620	157 818

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	8 938
Dettes fiscales et sociales	124 577
Autres dettes	
TOTAL	133 515

Produits constatés d'avance = 80840 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

Annexe association (suite)

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	16	
TOTAL	17	0